

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

**DÉLIBÉRATION N° CD-2021/11/19-6/02 B****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211119-lmc100000022837-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/2021

---

Commission n° 6 – Transports et Mobilités  
Rapporteur : RABASTE Brice

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Pole d'échange multimodal de Melun - Conventions de financement d'études.  
Convention de financement études projet périmètre intermodal

Le pôle d'échanges multimodal de Melun, gare la plus fréquentée de Seine-et-Marne, fait l'objet d'un ambitieux projet de réaménagement pour mettre aux normes d'accessibilité, pallier les dysfonctionnements constatés et s'inscrire dans la perspective de développements urbains prochains. Après les études préliminaires et la concertation publique qui s'est tenue début 2018, Ile-de-France Mobilités a approuvé le Schéma de principe d'aménagement du pôle en avril 2021. Une enquête publique doit se dérouler début 2022, préalablement à la déclaration d'utilité publique du projet. Le Département entend participer financièrement aux différentes phases d'études, au côté des autres partenaires. Ainsi, il est proposé d'approuver trois conventions fixant, notamment, les modalités financières des participations. La première concerne la participation départementale aux études finalisant le dossier d'enquête publique, pour un montant de 22 500€, la deuxième porte sur les études projet du périmètre intermodal portées par la CAMVS et Ile-de-France Mobilités, pour un montant de 150 000€ pour le Département et la troisième est relative aux études projet du périmètre ferroviaire, portées par la SNCF, pour un soutien départemental de 100 000 €.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des transports ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la loi 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire ;

Vu le décret n°2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les nouveaux statuts de la société SNCF Réseau ;

Vu le décret no 2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les nouveaux statuts de la filiale Gares & Connexions ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement ;

Vu la délibération n° CR 53-15 du 18 juin 2015 approuvant le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 signé le 9 juillet 2015, révisé par avenant portant notamment sur le volet mobilité multimodale approuvé par délibération n° CR 123-16 du 15 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 du conseil régional d'Île-de-France portant prorogation de son Règlement budgétaire et financier approuvé par délibération du conseil régional d'Île-de-France n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;

Vu la délibération n° CP 16-399 du 21 septembre 2016 de la commission permanente du conseil régional d'Île-de-France approuvant la convention de financement des études relative au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP), à la concertation préalable, au Schéma de Principe et à l'Enquête Publique du pôle d'échange multimodal de Melun ;

Vu la délibération n° 2016/456 du 5 octobre 2016 du Conseil d'Administration d'Île-de-France Mobilités approuvant la convention de financement des études relative au Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP), à la concertation préalable, au Schéma de Principe et à l'Enquête Publique du pôle d'échange multimodal de Melun ;

Vu la délibération du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités n°20210414-135 du 14 avril 2021 approuvant le Schéma de principe et le Dossier d'enquête d'utilité publique du pôle d'échanges multimodal de Melun ;

Vu la délibération n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ du conseil régional d'Île-de-France approuvant la présente convention ;

Vu la délibération n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ du conseil départemental de Seine-et-Marne approuvant la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et suivant la décision n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_, approuvant la présente convention;

Vu la délibération n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ du conseil d'administration de la société Melun Val de Seine Aménagement portant approbation du traité de concession avec la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement;

Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ approuvant la présente convention ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention entre le Département de Seine-et-Marne, Ile-de-France Mobilités, la Région Ile-de-France, l'Etat, la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine et la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, relative au financement des études projet du périmètre intermodal du pôle gare de Melun, annexé à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser le Président à le signer, au nom du Département ;

Article 3 : d'accorder à la Société Publique Locale Melun Val de Seine une subvention plafonnée à 136 957€ et à Ile-de-France Mobilités une subvention plafonnée à 13 043€, dans les conditions prévues par la convention, prélevées sur les crédits ouverts au titre de l'opération « Participation AVP périmètre intermodal pôle Melun ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU  
M. Éric BAREILLE  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Yann DUBOSC  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR  
M. Pascal GOUHOURY  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Marie-Line PICHERY  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne